FOIRE AUX QUESTIONS
LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

QUESTIONS	REPONSES
pelouse & prairie	
Pourquoi la pelouse n'est pas tondue toutes les semaines ?	> Pour jouer son rôle de pelouse à insectes méllifères et papillons. Ce n'est pas le signe d'un défaut d'entretien mais le **gage d'un développement de la biodiversité (flore & faune).**
Pourquoi la prairie n'est pas fauchée plus tôt dans la saison ?	> Pour **permettre à l'écosystème de se développer** (abris pour la petite faune, fraîcheur en ville, reprise de la végétation sur des terrains délaissés relativement pauvres...). Cette technique de la fauche tardive limite aussi les pollutions liées à l'utilisation des machines.
arbres & arbustes	
Pourquoi les arbres et arbustes ne sont pas toujours taillés ?	> Contrairement à certaines idées reçues, la taille régulière des arbres et arbustes n'est **pas nécessaire**. Si ils sont bien choisis, ils peuvent être laissés en port libre, avec leur forme naturelle. Les chênes ou les pins, par exemple, supportent très mal les élagages sévères.
Pourquoi les pieds d'arbres sur trottoirs sont-ils plantés ou engazonnés ?	> Pour permettre le **retour de la nature en ville** ! Avec l 'abandon des herbicides, on privilégie l'herbe ou les fleurs champêtres aux pieds des arbres et on favorise la biodiversité.
Pourquoi les feuilles sont-elles laissées sur place dans certains espaces verts ?	> Parce que **c'est bon pour le sol et les transports de déchets sont limités** (le ramassage se fait par exemple systématiquement sur les places, parkings et cours de récréation...). Les feuilles se décomposent rapidement et fournissent de l'humus au sol en améliorant sa fertilité.
mauvaises herbes	
Pourquoi l'herbe s'invite-t-elle de plus en plus sur les places et les trottoirs de la ville en marge du béton ou de l'enrobé ?	> Pour **protéger la ressource en eau et éviter l'utilisation néfaste de produits chimiques.** La ville mène une politique "zéro phyto" et le désherbage est réalisé de manière mécanique ou thermique. A savoir : les zones peu fréquentées ne nécessitent pas de désherbage. La loi n° 2014-110 du 6 février 2014, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, dite loi Labbé, interdit, sous certaines conditions, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques par les personnes publiques et les particuliers. Actuellement, seules sont interdites les utilisations de produits chimiques à moins de 50 m des abords des lieux recevant du public (mairie, écoles, crèches, abri bus) et à moins de 5 m des avaloirs. A partir de 2017 (date initialement fixée en 2020 mais ramenée au 31/12/2016), toute utilisation de ce type de produits sera interdite et le « Zéro Phyto » sera généralisé à toutes les collectivités. En 2020, les particuliers n'auront plus le droit d'utiliser ces produits (ils seront interdits à la vente).
Pourquoi laisse-t-on des endroits plus sauvages que d'autres ?	> Pour **maintenir les habitats naturels dans leur état d'origine** ou les restaurer. Certains sites sont peuplés d'espèces végétales ou animales remarquables. Il faut donc les préserver grâce à une gestion fine du site (suivi de la fréquentation et des pollutions éventuelles) et diminuer les fauches et tailles excessives.
fleurissement	
Pourquoi développe-t-on le fleurissement champêtre ?	> Car il est **moins consommateur en eau** que le fleurissement annuel (géranium, pétunia...) . Il faut privilégier les arbustes pérennes à fleurs et le fleurissement champêtre.
Pourquoi plante-t-on des bulbes dans les sous-bois ?	> Pour l'esthétique du site ! Les bulbes de plantes à fleurs viennent compléter la diversité de la végétation déjà présente en sous-bois, avec un **fleurissement naturel pérenne.**
Pourquoi privilégier les plantes vivaces ?	> Car elles sont **pérennes** et restent plusieurs années en place, souvent plus **rustiques** (demandent moins d'entretien) et moins demandeuses d'eau.
propreté	
Comment la propreté est-elle gérée sur les espaces verts de la commune ?	> Le ramassage des papiers/petits déchets est programmé 1 à 2 fois/semaine. Ces passages sont adaptés **en fonction de la fréquentation du site**. Les poubelles sont vidées lorsqu'elles sont remplies et non systématiquement.
Que fait la mairie par rapport aux déjections canines ?	> **C'est au propriétaire de chien de ramasser** les déjections de son animal. Des sacs facilitent le ramassage (à disposition dans les canisettes installées dans les parcs). Chacun doit faire preuve de **civisme**.